

Vous êtes ici : [Accueil IMT Agenda](#)

Aides exceptionnelles pour l'apprentissage : 5 000 et 8 000 euros

du 2 avril 2021 au 31 août 2021

Pour encourager et inciter les entreprises à continuer à recruter des salariés en contrat d'apprentissage malgré le contexte économique difficile, le gouvernement prend des mesures de relance de l'apprentissage.

Une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis...

Cette aide financière s'élève à :

- 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans

- 8 000 euros pour un apprenti majeur

par contrat préparant à un diplôme jusqu'à la licence professionnelle (bac + 3 – niveau 7 du RNCP)

[Ce qu'il faut savoir sur les nouvelles mesures](#)

GOOD NEWS APPRENTISSAGE



COVID-19, LES AIDES À L'EMBAUCHE SONT RECONDUITES !

Aides exceptionnelles aux employeurs jusqu'à fin 2021. 5000 € pour le recrutement d'un apprenti mineur et 8000 € pour un majeur, jusqu'au niveau bac + 5.

Lieu(x)

IMT - Institut des Métiers et des Techniques



•



•



•



•